

APR2S

41 rue de Matignon
64340 Boucau
E-mail : contact@apr2s.fr
Tél : 0533092831

SSIAP 1 Formation Initiale

Créé le 6/01/2022, Version 22.3, mis à jour le 6 septembre 2022



N° d'agrément 64-2022-01-04-0001

L'objectif de la formation SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Durée : 67.00 heures (10.00 jours) à raison de 7 heures par jour.

Nature de l'action de formation

Action de formation

Public visé

- Toute personne dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).

Nombre de participants

De 4 à 12 personnes.

Prérequis

- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ou du certificat de SST en cours de validité.
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois (Annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005).
- Satisfaire à l'évaluation de capacité du candidat à retranscrire des anomalies sur une main courante, réalisée par le centre de formation.

Lieu de la formation

- Intra-entreprise (pour les formations dans vos locaux et/ou sur mesure, merci de nous contacter)
- Inter-entreprise : APR2S - Salle Eguzki 41 rue de Matignon 64340 Boucau

Modalités de financement

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Délais d'accès

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires.

Votre contact

Mme POUDENS Amandine - contact@apr2s.fr | 0533092831

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les compétences nécessaires à l'emploi d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.
- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.
- Connaître la réglementation incendie dans les ERP et IGH.
- Identifier les installations techniques et connaître les principaux matériels de sécurité et en effectuer l'entretien.

Programme de la formation

- Le feu et ses conséquences
 - Le feu.
 - Comportement au feu.
- Sécurité incendie
 - Principes de classement des établissements
 - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.

- Desserte des bâtiments.
- Cloisonnement d'isolation des risques.
- Évacuation du public et des occupants.
- Désenfumage.
- Éclairage de sécurité.
- Présentation des différents moyens de secours.
- Installations techniques
 - Les installations électriques.
 - Les ascenseurs et nacelles.
 - Les installations fixes d'extinctions automatique.
 - Les colonnes sèches et humides.
 - Le système de sécurité incendie.
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie
 - Le service de sécurité.
 - Présentation des consignes de sécurité et main courante.
 - Poste de sécurité.
 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
 - Mise en œuvre des moyens d'extinction.
 - Appel et réception des services publics de secours.
 - Sensibilisation des occupants.
- Concrétisation des acquis
 - Visites applicatives.
 - Mises en situation d'intervention.

Organisation de la formation

Formateurs

Nos formateurs sont tous des spécialistes dans leurs domaines d'interventions et nous avons à cœur de vous proposer des formations adaptées, orientées vers l'humain, la réussite et l'efficacité.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Mise en situation de cas concrets.
- Blocs d'éclairage de sécurité pédagogiques.
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels.
- Extincteurs (à eau, CO², à poudre) et en coupe.
- Têtes d'extinction automatique à eau non fixées.
- Plan d'évacuations.
- Système de Sécurité Incendie.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes.
- Appareils émetteurs-récepteurs.
- Téléphones.
- Registre de consignes, registre de badges - clés - visiteurs, registre de consignes journalières.
- Modèle de permis feu.
- Modèle de main courante.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Évaluation finale (théorique et pratique) selon l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

APR2S

41 rue de Matignon

64340Boucau

E-mail : contact@apr2s.fr

Tél : 0533092831

SSIAP 1 Formation Initiale

Créé le 6/01/2022, Version 22.3, mis à jour le 6 septembre 2022



Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Évaluation des acquis au cours de la formation.

Évaluation finale : épreuve écrite QCM de 30 questions et épreuve pratique individuelle de ronde avec anomalies et sinistre.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

Les agents des services de sécurité incendie ont pour missions :

- la prévention des incendies ;
- la sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes ;
- l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- l'alerte et l'accueil des secours ;
- l'évacuation du public ;
- l'intervention précoce face aux incendies ;
- l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- l'exploitation du PC de sécurité incendie.

Équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr. Recherche libre par certification.

Durée de validité: 3 ans.

Tarif

Tarif inter (dans nos locaux) : 1100.00€ nets de taxes / personne. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA, en application de l'article 261.4.4.a du Code Général des Impôts.

Tarif intra (dans l'entreprise) : nous consulter.

Selon le nombre de stagiaire pour un même client et le lieu de formation (intra-entreprise / inter-entreprise) nous pouvons personnaliser notre offre. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris. Ils sont exclusivement à la charge du client/stagiaire.